

2025 -28

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 7 avril 2025, au lieu habituel, à 20h00**
Date de la convocation : 1^{er} avril 2025
Président de séance : M. André BRIVADIS,
Maire**Nombre de conseillers**

- en exercice : **12**
- présents : **11**
- votants : **10**
- absents : **1**

Liste des membres : M BRIVADIS André, Maire, M. BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M. SPECCEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M PHILBEE Paul, M VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M PHILIPON Pierre, M FAIVRE Thierry.

Absent : M. WENGER Stéphane

Secrétaire de séance : M VIALANEIX Bernard

2025 – 28 Convention de renonciation à l'achat de la maison St Robert

Monsieur le Maire rappelle que L'association Casadéenne d'Éducation Populaire a proposé à la commune de la Chaise-Dieu d'acquérir la maison Saint-Robert, ainsi qu'un terrain attenant.

Par une délibération en date du 11 avril 2024, la commune a délibéré pour approuver l'acquisition de la maison Saint-Robert et du terrain attenant, appartenant à l'association Casadéenne d'Éducation Populaire.

Les parties s'étant entendues sur la chose et le prix, la vente est réputée parfaite. Depuis la délibération de la commune, aucun acte en la forme administrative ou notarié n'est intervenu et aucune publicité foncière n'a été effectuée.

Par un courrier en date du 20/01/2025, l'association a indiqué à la commune qu'elle suspendait la mise en vente de la Maison Saint Robert car le Diocèse a décidé de vendre la Casadei siège de l'association et de ses activités.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec l'association la Casadéenne d'éducation populaire portant renonciation à l'achat de la maison St Robert.

Monsieur Olivier Marion membre de l'association la Casadéenne d'éducation populaire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association la Casadéenne d'éducation populaire.

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



2025-28

Nombre de votants		10
VOTE	ABSTENTIONS	3
	CONTRE	3
	POUR	4